

AVANT-PROGRAMME



RUN

ROW

ENJOY

**PLAGE DU LAVIAU
ST-SULPICE
(PRÈS DE LAUSANNE)**

**SAMEDI
31.08.2024**

**1ÈRE RÉGATE
DE BEACH SPRINT
DE SUISSE**

CONTACT

**INFO@BEACHSPRINTLEMAN.CH
WWW.BEACHSPRINTLEMAN.CH**



ORGANISATEUR



PARTENAIRES



SPONSORS



Avant programme

1. Règlements	La régates Beach sprint Léman est soumise aux règlements suivants : - Rules of Racing (RoR) World Rowing - RoR Appendix R19 Beach Sprint Rowing Regulations - Compléments nationaux SWISS ROWING au RoR World Rowing - Informations générales SWISS ROWING sur le règlement des régates 2024
2. Manifestation	
- Lieu	Plage du Laviau, St-Sulpice, près de Lausanne
- Date	31 août 2024
- Catégorie	Régates d'aviron beach sprint nationale avec participation internationale
- Début des courses	8h00 : Briefing obligatoire pour les chefs de bord/crew captain et délégué-es de club 9h00 : Début des courses (annexe 1)
3. Parcours	
- Longueur	10-50m sur la plage, 500m (2x250m) sur l'eau.
- Eau	Eau vive
- Installations techniques	Marquage sur la plage. Eau : Deux couloirs avec chacun trois bouées à virer.
4. Plan de situation	Voir plan du site (annexe 2) - Parcage remorque : Aucun emplacement n'est mis à disposition des clubs pour parquer les remorques. - Parking : un parking est réservé pour les véhicules des clubs. Un second parking est disponible pour le public. - Vestiaires, toilettes et douches : Des vestiaires, des douches et toilettes sont à disposition des athlètes (voir annexe 2). - Subsistance : Buvette et restauration chaude sur place.
5. Programme des courses	Voir annexe 1.

	Catégories : • Men : CM1x • Women : CW1x • Mixed : CMix2x et CMix2x U19 Les catégories CM1x et CW1x sont ouvertes aux U19, sans classement distinctif. Si le nombre d'inscriptions par catégorie est insuffisant, celles-ci peuvent être regroupées. L'horaire peut être soumis à des modifications en fonction du nombre d'inscrits et de la météo. L'horaire définitif sera publié le mardi 27 août sur le site internet de la régate et de SWISS ROWING. L'organisateur se réserve le droit d'annuler les courses dans lesquelles moins de trois bateaux de deux clubs différents sont inscrits – avec remboursement des frais d'inscription. En cas d'annulation de courses ou de l'ensemble de l'événement pour cause de force majeure, il n'y a pas de droit au remboursement des frais d'inscription (cf. art. 43, al. 3 des compléments nationaux SWISS ROWING au RoR World Rowing). Lors de la soumission des inscriptions, les frais d'inscription sont dus en totalité ; Cela s'applique également dans le cas où l'événement doit être annulé avant le week-end de régate pour des raisons météorologiques ou de sécurité.
--	--

6. Mode de course	Pour chaque catégorie, tous les bateaux effectuent une fois le parcours sous la forme d'un contre-la-montre (Time trials). Dans chaque catégorie comptant plus de 15 bateaux inscrits, les 16 meilleures embarcations sont retenues pour participer aux huitièmes de finale. S'il y a entre 8 et 15 embarcations inscrit dans la catégorie, les 8 meilleurs bateaux passent directement en quarts de finale. Si moins de 8 bateaux sont inscrits dans une catégorie, les 4 meilleurs bateaux passent directement en demi-finale. A partir des huitièmes de final, la compétition se déroule sous forme de duel.
--------------------------	---

7. Finance d'inscription	Prix : - C1x : 80CHF - C2x : 120CHF Paielement par versement sur le compte du LS section d'aviron. Le montant de la finance d'inscription doit être versé avant le 27 août 2024. Ce paiement valide les inscriptions. Coordonnées bancaires : LS section d'aviron Numéro de compte :10-3621-9 IBAN CH5009000000100036219 BIC POFICHBEXXX
8. Modalité d'inscription	Délai d'inscription Jeudi 22 août 2024 à 12h. Chaque rameur peut uniquement participer dans une seule catégorie. Le nombre total de bateaux par catégorie est limité à 30. Les clubs suisses s'inscrivent via Regasoft : https://regasoft.swissrowing.ch/portal Les clubs non suisses s'inscrivent par le formulaire d'inscription : ici. Merci de signaler tout forfait et changement dans la composition de l'équipage jusqu'au vendredi 30 août (12h) sur le portail de Regasoft/le formulaire d'inscription pour les clubs non suisses.
9. Licence de compétition	La licence de compétition de SWISS ROWING ou de la Fédération du rameur-se est obligatoire pour tou·tes les participant·es à la régates.
10. Coordonnées de l'organisateur et secrétariat de régates	Lausanne-Sports Aviron Thomas Rywalski Promenade de Vidy 7 1007 Lausanne +41 78 659 30 91 E-mail : info@beachsprintleman.ch

Arbitrage	Président du jury : Blaise Neyroud (SWISS ROWING). Il fera les RoR Appendix R19 Beach Sprint Rowing Regulations de World Rowing.
11. Mise à disposition du matériel de course	Tous les bateaux sont fournis par l'organisation. (Bateaux : Swift Racing). L'organisation met à disposition des pelles. Les rameurs ont le choix entre utiliser les pelles de l'organisation ou leurs propres pelles. Les seules parties réglables du matériel seront les cales pieds de type ergomètre et les hauteurs de dames de nage. Une zone d'échauffement avec des ergomètres est mise à disposition des athlètes. Les participants doivent prendre des chaussures en raison du revêtement de la plage (sable, cailloux, herbes).
12. Remise des prix	La cérémonie officielle de remise de prix se tient à 19h30 sur le lieu de la compétition.
13. Horaires d'entraînement	Vendredi 30 août de 13h à 19h. Inscription à l'entraînement via le site internet de la régate. (annexe 3). L'entraînement a lieu sous votre propre responsabilité. L'organisateur de la régate n'assure aucune surveillance. Pas d'entraînement possible le samedi 31 août. Il est fortement recommandé de participer à l'entraînement avant la régate afin de connaître le réglage pour le jour de la compétition.
14. Sécurité sur l'eau et responsabilité	Sécurité sur l'eau pendant les courses : Elle sera assurée par le Lausanne-Sports Aviron en collaboration avec le Sauvetage d'Ouchy, le Sauvetage de Pully et le Centre de Sports Subaquatiques Lausanne.

	Responsabilité : La participation à la régates se fait à vos risques et périls. L'organisateur décline toute responsabilité pour les accidents, pertes ou dommages aux personnes et aux biens qui se produisent avant, pendant ou après la régates sur l'eau ou sur terre. La conclusion d'une assurance appropriée relève de la seule responsabilité des personnes et des clubs participants.
--	--

15. Autres prescriptions spécifiques à l'aviron de mer	Réunion des chefs de bord et délégués de club : Samedi 31 août 2024 à 8h00 Cette réunion est obligatoire pour les chefs de bord/crew captain et délégué-es de club. Elle se tiendra sous l'arche de départ (et en cas de pluie, au niveau des vestiaires du club de foot de St-Sulpice). L'objet de cette réunion est d'informer : - des conditions générales de course (parcours, repères, etc.) - du dispositif relatif à la sécurité des concurrents - des prévisions météorologiques - de toute modification apportée à l'avant-programme Système de chronométrage : Time trials : Une puce à la cheville sera fournie aux concurrents. Les détails relatifs à ce système seront communiqués sur place. Duel : Un système du buzzer est mis en place.
--	---

Annexe 1 : Horaire des courses
Annexe 2 : Plan de situation
Annexe 3 : Parcours des courses